

Décision concernant la onzième question à l'ordre du jour: Rapports du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin

Le Conseil d'administration a pris note des rapports des 76^e et 77^e sessions du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin. Il a également pris note, sans formuler de commentaire, des amendements au Règlement financier du Centre, tels que proposés dans le document CC 77/6/2 (Révision du Règlement financier et des Règles de gestion financière) et approuvés par le Conseil du Centre.

(Document GB.322/INS/11/2, paragraphe 125.)